

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

<u>Nombre de membres:</u>	
En exercice :	14
Présents :	13
Votants :	13

Date de convocation et d'affichage : vingt-neuf mars deux mil vingt et un

Séance du : **L'an deux mil vingt et un, le vendredi 09 avril à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents :

Mme DE COCK Stéphanie - Mme HOSSELET Jeannine - Mme BLANCHARD Yvette -
Mme LELEU Nathalie – Mme KLEINERT Jessy – M. DUPONT François – M. DESCAMPS
Laurent – M. DEL FABRO Gérald – M. COQUELLE Jean-Luc — M. VAN MOORLEGHEM
Yoann - Mme D'HALLUIN Chantal - M. NOËL Nicolas - Mme JOOSTEN Denise

Absent excusé : M. DUBIEL Michaël

Secrétaire de séance : Monsieur Yoann VAN MOORLEGHEM

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2020

Le Compte de Gestion du Receveur présentant les mêmes résultats que le Compte Administratif, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal
Ce dernier, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame le Maire, étant sortie, n'a pas pris part au vote.

Nombre de Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Après s'être fait présenter toutes pièces utiles, le détail des dépenses et des recettes, le Conseil Municipal :

Considérant que Madame Yvette BLANCHARD a normalement administré les finances de la Commune pendant l'année 2020, les membres de l'assemblée, à l'unanimité,

Approuvent

le Compte Administratif 2020 qui se solde par les résultats suivants :

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 44 650.93 €

Recettes 2020: 41 638.76 €

Dépenses 2020 : 32 889.14 €

Résultat de l'exercice 2020 : 8 749.62 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 = **53 400.55 €**

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 173 101.65 €
Recettes 2020 : 288 758.59 €
Dépenses 2020 : 267 878.80 €
Résultat de l'exercice 2020 : 20 879.79 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 = **193 981.44 €**

INVESTISSEMENT+FONCTIONNEMENT :

Résultat de clôture de l'exercice 2020: 53 400.55 + 193 981.44 = **247 381.99 €**

RESTES A REALISER

Dépenses : 139 000.00 €
Recettes : 80 000.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT

ÉCRITURES COMPTABLES AU B.P. 2021

001 – Excédent d'investissement reporté : 53 400.55 €
002 – Excédent de Fonctionnement reporté : 188 381.99 €

Affectation en Investissement Recettes au compte 1068 : 5 599.45 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de résultat

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19.29 %, doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués depuis 2017, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6.85 %	26.14 % (6.85 % +19.29 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21.49 %	21.49 %

BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au Budget Primitif 2021 les résultats figurant au Compte Administratif 2020.

Le Conseil passe ensuite à l'examen du Budget Primitif, lequel s'équilibre en Dépenses et en Recettes à :

Fonctionnement : 452 323.49 €
Investissement : 710 324.00 €
TOTAL DU BUDGET : 1 162 647.49 €

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE P.L.U INTERCOMMUNAL

Madame Le Maire fait lecture d'une lettre de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, relative au transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable au transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération de Cambrai.

ACHAT D'UN NOUVEAU COLUMBARIUM

Mme Le Maire, expose au Conseil Municipal le nécessité d'acheter un nouveau columbarium au cimetière identique au précédent dans la mesure où il ne reste qu'une seule case.

Madame Le Maire propose un devis de l'entreprise Pompes Funèbres BLANCHARD à Bouchain qui propose un devis d'un montant HT de 5 273.33 € soit un montant TTC de 6 328.00 €

Madame Blanchard Yvette n'a pas pris part à la délibération

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Madame Le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

FIXATION DU PRIX DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix à 500.00 € la case du Columbarium pour une concession de trente ans.

En cas de renouvellement après la période de trente ans, un montant de 250.00 € sera demandé pour une nouvelle période de trente ans.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES (SALLE ET MOBILIER) ENTRE LE S.I.V.O.M D'ACTION SOCIALE OUEST CAMBRESIS ET LA COMMUNE D'HEM-LENGLET

Madame Le Maire informe que suite à la réunion syndicale du 08 avril 2021 :

Le tarif a été fixé pour la rétribution des services (salle et mobilier)

- à compter de ce jour jusqu'au 30/06/2021 : Remboursement à hauteur de 7.00 € par heure,
- à compter du 01/07/2021 : remboursement à hauteur de 35.00 € la demi-journée, 70.00 € la journée et 110.00 € pour une journée longue (au-delà de 8h00 d'occupation).

Deux nouvelles conventions doivent être signées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame Le Maire, à signer ces nouvelles conventions.

REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE) PERCUE PAR LE S.I.D.E.C

Exposé par le Maire,

Les articles L.2333-2 et L5212-24 du CGT prévoient la perception de plein droit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) par le syndicat en lieu et place des communes de moins de 2000 habitants. Le SIDEC peut reverser une fraction de ce produit.

Par délibération N°2021-C03, le comité syndical a fixé de nouvelles modalités de reversement de la fraction de la TCFE perçue.

Conformément à l'article L5212-24 du CGT, le Conseil Municipal doit délibérer de manière concordante avant le 1^{er} juillet 2021 pour une application en 2022.

Après avoir ouïe l'exposé de Mme Le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Abroge la délibération du Conseil Municipal du 12/09/2014
- Accepte que le SIDEC reverse à la commune une partie du produit qu'il perçoit au titre de la TCFE, selon les modalités définies par le Comité Syndical.

CREATION D'UN NUMERO DE VOIRIE POUR LE GITE SITUE RUE DU GENERAL DE GAULLE SUR LA PARCELLE B 125

Madame Le Maire informe de la demande de Monsieur et Madame D'HALLUIN demeurant 24 rue du Général de Gaulle, d'obtenir un numéro de voirie indépendant de leur domicile pour leur gîte situé sur leur parcelle B 125.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'attribuer le N° **24 A** pour le gîte situé sur la parcelle B 125 de Monsieur et Madame D'HALLUIN

LOCATION ZONES DE LOISIRS

Madame BOURGEOIS Maude résiliation au 30 avril 2021

Parcelle N° 47 Les grands clairs

Successesseur **Monsieur CLOET Geoffrey** au 01^{er} mai 2021

Loyer 970.00 €

Monsieur GRIFFON Habib résiliation au 30 avril 2021

Parcelle N° 19 Ancien terrain de football

Successesseur **Monsieur REDJIMI Ludovic** au 01^{er} mai 2021

Loyer 200.00 €

Monsieur BRACQ Philippe et Madame BATRY Pascale résiliation au 31 mai 2021

Parcelle N° 15 Ancien terrain de football

Successesseur **Monsieur DEGLAVE Rémy** au 01^{er} juin 2021

Loyer 210.00 €

Monsieur KLEIN Pierre, renouvellement au 30 mai 2021

Parcelle N° 1 Les grands clairs Loyer 540.00 €

Madame DELARUE Mélanie non reprise au 01/07/2020

Parcelle N° 64 Les grands clairs

Successesseur **Monsieur WALCZAK Ulrick** au 01^{er} mai 2021

Loyer 400 €

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Yvette BLANCHARD